



Nous prenons soin de vous

CLINIQUE IRIS
MARCY L'ETOILE – SAINT-PIEST – LYON
Pôle Générale de Santé Lyon

CLINIQUE IRIS Marcy l'Etoile – Lyon – Saint Priest

SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

CLINIQUE IRIS – CONTRAT DE SEJOUR Hospitalisation de jour

Les activités de la Clinique IRIS spécialisée en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) s'inscrivent dans le cadre d'une politique de prise en charge globale et pluridisciplinaire des patients.

Le programme de soins est adapté à chaque patient en fonction de sa pathologie. Il comporte des phases de rééducation, de réadaptation, de prévention et d'éducation. Tous les moyens sont mis en œuvre afin de réduire les déficiences et incapacités physiques des patients et de favoriser leur réinsertion dans leur milieu socioprofessionnel et familial.

La prise en charge pluriprofessionnelle donne lieu à un contrat établi entre la Clinique IRIS et le patient. Il est entendu que cet engagement exprime la volonté de l'utilisateur d'entamer une démarche de soins et qu'il est libre de rompre cet engagement à tout moment s'il le souhaite.

Durant le séjour, l'utilisateur s'engage à respecter un certain nombre de règles de fonctionnement. De son côté, l'établissement met à disposition de l'utilisateur tous les moyens dont il dispose dans le respect des règles de l'art et de la personne.

LES MODALITES DE SEJOUR DANS L'ETABLISSEMENT

Activité et temps d'hospitalisation :

L'équipe médicale élabore avec vous un projet thérapeutique qui demande votre adhésion et votre participation active. Vous devez vous conformer strictement aux horaires de prise en charge et au programme défini.

Le temps en dehors des heures de réadaptation doit vous permettre de consolider vos acquis.

Vous serez pris en charge selon une fréquence définie dans votre projet thérapeutique :

- tous les jours (du lundi au vendredi)
- trois fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi)
- deux fois par semaine (mardi, jeudi)

Permanence des soins

Pendant vos heures de prise en charge, n'hésitez pas à poser des questions aux différents professionnels s'occupant de vous. Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec le médecin du service d'hospitalisation de jour, auprès du secrétariat médical.

Pour toute demande non urgente en dehors des heures de rééducation, nous vous conseillons de vous adresser à votre médecin traitant. Cependant, vous avez la possibilité de joindre un service de soins de notre établissement en dehors des heures d'ouverture du secteur d'hospitalisation de jour en appelant les numéros suivants :

Site de Marcy l'Etoile - MPR	04 78 87 44 60
Site de Marcy l'Etoile – Réadaptation cardiaque	04 78 87 44 70
Site de Lyon	04 37 90 31 02
Site de Saint Priest	04 72 28 57 48

Repas et régime alimentaire

L'organisation des soins et de la rééducation impose une certaine rigueur en ce qui concerne le respect des heures de repas. Nous vous demandons d'être présent en salle de restaurant à l'heure définie.

Par ailleurs, votre régime alimentaire a été conçu conjointement par un chef de cuisine et une diététicienne. Nous vous demandons de veiller à le respecter. Nos équipes sont là pour répondre à vos questions.

Transports :

Votre transport est prévu et organisé par nos services pour la durée totale du séjour (matin et soir). Dans le cas où votre lieu d'habitation ne serait pas situé dans la zone géographique desservie par notre service de transport, un point de rencontre proche de votre domicile peut vous être proposé.

Toute modification d'horaires de présence doit être justifiée et validée à l'avance par les médecins du service (consultations, examens ...) ou signalée au secrétariat (absence exceptionnelle, maladie...) au plus tard la veille avant 16h30.

Si votre état de santé le permet, vous pouvez utiliser votre véhicule personnel, mais aucune prise en charge ne sera possible.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement s'engage à proposer :

1. Une prise en charge pluridisciplinaire individualisée ;
2. Des espaces collectifs conviviaux au sein de l'établissement : la détente, le repos ;
3. Des repas équilibrés de qualité et variés, adaptés à vos besoins ;
4. Un suivi médical régulier et une présence médicale sur site ;
5. Un plateau technique performant (salles de kinésithérapie, espace d'ergothérapie, consultation d'orthophonie, salle de renforcement musculaire, balnéothérapie...) ;
6. Des consultations spécialisées avec une orthophoniste, une diététicienne, une psychologue, une assistante sociale... ;
7. Un service de courriers, cabines téléphoniques.

L'ensemble du personnel s'engage à vous accompagner pendant votre séjour avec respect, bienveillance et en prenant soin de la confidentialité qui vous est due.

Le patient est au cœur de notre dispositif, qui doit concourir à vous offrir, à la fois des conditions d'accès aux soins idéales en termes d'efficacité et de sécurité, et des conditions de séjour confortables et agréables (Cf. Charte du patient hospitalisé et Valeurs Générale de Santé).

LES ENGAGEMENTS DU PATIENT

Durant votre séjour, vous serez amené(e) à partager des espaces soumis à quelques règles élémentaires de vie, d'hygiène et de sécurité.

Le respect des règles de vie :

Tabac : il est strictement interdit de fumer dans la clinique en application de la loi Evin.

Téléphone portable : en raison des risques de perturbations pouvant intervenir sur certains équipements médicaux, l'utilisation des téléphones portables est uniquement tolérée à l'intérieur des chambres des patients. Nous vous remercions de bien vouloir mettre votre appareil en mode arrêt en tout autre lieu.

Objets de valeur : nous vous déconseillons de venir dans l'établissement avec des bijoux ou objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité pour le vol ou la détérioration des objets de valeur.

Boissons alcoolisées et produits illicites : l'introduction et la consommation de boissons alcoolisées, en dehors des heures de repas, et de produits illicites sont interdites dans la Clinique. Tout manquement à cette règle pourra être sanctionné par la Direction et entraîner votre sortie définitive de l'établissement.

Nuisances sonores : le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il vous est demandé de le respecter. Il est recommandé d'écouter de la musique à l'aide d'un casque

Recommandations générales :

Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé :

- de respecter et permettre le repos des autres patients
- de n'apporter aucune gêne au fonctionnement du service
- d'avoir une tenue vestimentaire correcte lors de vos déplacements
- de maintenir en bon état les locaux et les objets mis à votre disposition
- de ne pas introduire d'animal dans l'enceinte de l'établissement ; à l'exception de Bellile, chien d'assistance, présent dans l'établissement depuis le 2 janvier 2007, aucun animal n'est autorisé (intervenant dans la prise en charge de certains patients avec autorisation médicale, son accès dans la clinique est très limité et est soumis à un contrôle sanitaire régulier).

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

La conduite à tenir en cas d'incendie : dans la Clinique, toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

La Prévention du risque infectieux et lutte contre les infections nosocomiales:

Les infections nosocomiales sont des infections contractées au cours d'un séjour hospitalier.

La Clinique IRIS est particulièrement engagée dans la lutte contre ces infections, la positionnant comme un de ses objectifs prioritaires. L'ensemble des professionnels œuvre chaque jour afin de réduire les risques de transmission.

Cependant votre implication, ainsi que celle de votre entourage, est indispensable pour réaliser ensemble une prévention efficace.

Pendant votre séjour, soyez particulièrement attentif à utiliser les solutions hydro-alcooliques à votre disposition pour la désinfection de vos mains, car elles sont la cause n°1 de la transmission d'infections.

Vous avez à cet effet, à disposition dans tout l'établissement des flacons de produit hydro-alcoolique. Cette solution permet en 30 secondes de friction, sans eau, d'éliminer les microbes présents sur vos mains.

Il vous sera demandé de l'utiliser en arrivant et en repartant des plateaux de rééducation ou en vous rendant en salle de restaurant.

De même, nous invitons votre entourage à l'utiliser avant de vous rendre visite et en repartant.

Les aliments périssables provenant de l'extérieur : il est interdit d'introduire de la nourriture provenant de l'extérieur de l'établissement afin de respecter les règles d'hygiène.

Date :

Noms et Signatures :



P. ALFANDARI,
Directeur Général

Le Patient,